



## La clinique Saint-Michel, un établissement de santé au cœur de la ville

Au début des années 1890, quatre sœurs de l'Immaculée Conception, une communauté de religieuses infirmières et gardes-malades, s'installent au 40 rue de Paris (1). A la fin du 19<sup>ème</sup> siècle, elles déménagent dans une maison sise au n°4 de la rue Saint-Jacques (2) et y créent un centre de soins. L'accès au bâtiment se fait alors par une cour. Propriétaires du bâtiment en 1912, les religieuses font construire une façade sur la rue ainsi qu'une chapelle.

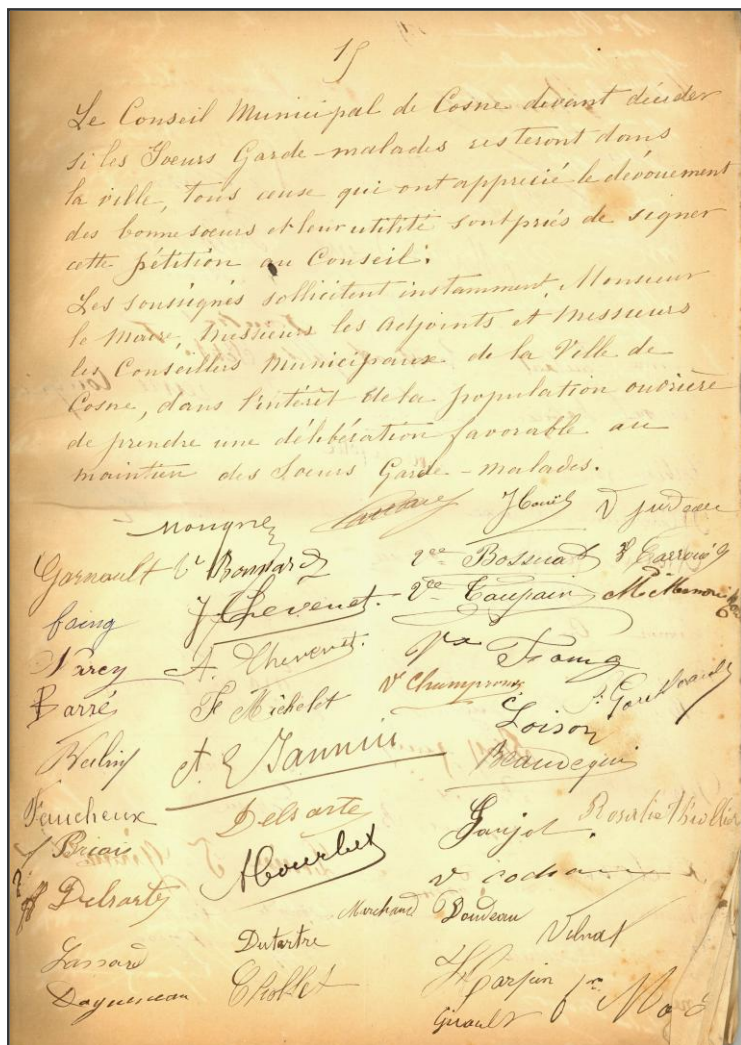


Plan des parcelles  
n° 1100, 1101 et 1102  
appartenant aux sœurs  
de l'Immaculée Conception

La loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 sur les associations établit également le régime des congrégations et soumet leur existence à une demande d'autorisation. À l'appui de leur requête, les congrégations doivent fournir leurs statuts, un état de leurs biens et un état de leurs membres.

La congrégation des sœurs de l'Immaculée Conception s'empresse de satisfaire à ces obligations et de déposer sa demande d'autorisation. Les religieuses sont soutenues dans leur démarche par une grande majorité de la population ; une pétition en faveur de leur maintien à Cosne recueille même 1103 signatures !

*« Le conseil municipal devant décider si les sœurs gardes-malades resteront à Cosne, tous ceux qui ont apprécié le dévouement des bonnes sœurs et leur utilité sont priés de signer cette pétition adressée au conseil. Les soussignés sollicitent instamment monsieur le maire, messieurs les adjoints et messieurs les conseillers municipaux de la ville de Cosne, dans l'intérêt de la population ouvrière, de prendre une délibération favorable au maintien des sœurs gardes-malades. »*



Extrait de la pétition pour le maintien des sœurs gardes-malades, non datée

« Quant à nous, hommes de principes, sans nous attarder à des questions de personnes, nous poursuivrons sans eux l'évolution rationnelle des principes de la Révolution qui sont incompatibles avec la doctrine de la congrégation. C'est pourquoi nous avons émis un avis défavorable à la demande d'autorisation de l'Immaculée Conception. »

Le conseil municipal n'étant consulté que pour avis, les sœurs ont vraisemblablement obtenu le précieux sésame puisqu'elles poursuivent leurs activités de soins.



Le 3 novembre 1901, les conseillers municipaux examinent la demande et la rejettent (12 voix contre, 1 voix pour). En effet, suite à un différend avec la majorité sur le compte administratif, les élus de la minorité avaient démissionné peu avant la séance du conseil municipal et n'avaient donc pas pu se prononcer sur la question.

Puis le conseil émet un vœu tendant à ce que le gouvernement, le Conseil d'Etat et les Chambres n'autorisent aucune congrégation.

Le maire déclare ensuite : « Aujourd'hui, et par suite de la démission de la minorité, ...la majorité seule a eu à se prononcer sur la demande de la congrégation de l'Immaculée Conception. La minorité démissionnaire a pensé qu'elle ne devrait pas prendre parti dans ce débat. Le peuple appréciera cette habileté. »



En 1927, les sœurs agrandissent leur centre de soins dans la maison voisine située au n°2 (3). L'année suivante, elles fondent avec le docteur Burgeat, chirurgien, la clinique Saint-Michel.

En 1948, la congrégation acquiert une maison sise à l'est (4), rue du Bourgirault. La clinique se compose dès lors de 4 niveaux, desservis par un escalier central à vis (5) :

Au sous-sol : 5 caves

Au rez-de-chaussée : voir plan ci-dessous

Au 1<sup>er</sup> étage : 2 salles d'opération, 15 chambres équipées de lavabos pour les patients (13 équipées d'un simple lavabo, 1 avec cabinet de toilettes, 1 avec salle de bains), un local de stérilisation et un bureau.

Sous les combles : 14 chambres, sans doute réservées au personnel hospitalier.



**1931**

11 employées  
(7 religieuses et 4 salariées)

7 religieuses (fonction non précisée)  
2 infirmières  
1 lingère  
1 ménagère

**1946**

18 employées  
(10 religieuses et 8 salariées)

11 infirmières  
3 aides infirmières  
2 blanchisseuses  
1 lingère repasseuse  
1 téléphoniste

**1962**

16 employées  
(9 religieuses et 7 salariées)

5 infirmières  
5 aides infirmières  
1 garde-malade  
1 cuisinière  
1 aide cuisinière  
1 lingère  
1 enseignante  
(école ménagère)  
1 assistante paroissiale  
(catéchisme)

Evolution du personnel de la clinique  
de 1931 à 1962

La clinique ferme ses portes fin juin 1971, notamment en raison des difficultés d'accès pour les ambulances et les fournisseurs, et du manque de stationnement. En décembre, les bâtiments sont rachetés par la municipalité de Cosne qui souhaite y aménager une crèche provisoire pour 34 enfants. Cette crèche sera dirigée par les sœurs jusqu'en 1975, date à laquelle elles quitteront définitivement Cosne.

— Fermeture prochaine de la Clinique Saint-Michel : M. le docteur Mével a annoncé à M. le Préfet que la clinique St-Michel fermerait ses portes à la fin du mois de juin. Un projet de reconversion de cet établissement en crèche municipale serait envisagé.

Régional de Cosne, 8 mai 1971

- (1) Actuellement rue du maréchal Leclerc
- (2) Parcelle n°1102 sur le plan cadastral
- (3) Parcelle n°1101 sur le plan cadastral. Les sœurs en deviennent propriétaires en 1955.
- (4) Parcelle n°1100 sur le plan cadastral
- (5) Cet escalier est toujours visible depuis la rue du Bourgirault

**Sources Archives de Cosne :**

- 1 D 26 – Registre de délibérations du conseil municipal, 1899-1905**
- 1 F – Recensements de population**
- 1 G – Atlas cadastral et matrices**
- 1 P 9 – Pétition pour le maintien des sœurs, non datée**
- 1 W 26 – Aménagement d'une crèche dans l'ancienne clinique Saint-Michel, 1971-1978**
- Régional de Cosne, 1971 et 1975**

**Les Sœurs de la crèche  
vont également  
nous quitter**

Nous apprenons que les religieuses de l'Immaculée-Conception, qui vivent à Cosne depuis presque un siècle, vont bientôt nous quitter.

Qui saurait dire ce que Cosne doit au dévouement et à la foi exemplaire de ces religieuses, si compétentes dans le domaine des soins aux malades et des tout-petits.

Tous les Cosnois, les paroissiens de St-Jacques en particulier, où elles ont pendant tant d'années assuré catéchismes, patronage, mouvements de jeunes, écoles ménagères, vont apprendre ce départ avec beaucoup de regret. Cette décision de retrait est due, en partie, semble-t-il, au manque de recrutement dans la congrégation.

Régional de Cosne, 6 juin 1975